



**Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré**

**www.sies.fr - contact@sies.fr
06 80 13 44 28 - jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr**

En faisant entendre une voix différente, le *SIES*, syndicat indépendant, constitue une exception dans le paysage syndical.

Le *SIES* incarne le pluralisme face à la pensée unique que les organisations syndicales ultra politisées tentent d'imposer par tous les moyens.

Indépendance idéologique.

Indépendance vis-à-vis des partis politiques.

Le *SIES* prend exclusivement position sur des sujets en relation avec l'instruction, l'éducation nationale et la défense des professeurs ; il n'est ni l'outil de partis politiques, ni aux ordres d'une confédération syndicale interprofessionnelle.

Le *SIES*, syndicat professionnel véritablement indépendant, ne donne jamais de consigne de vote lors des élections politiques, contrairement à la quasi-totalité des autres syndicats dont certains mènent ouvertement et activement campagne en faveur d'un parti ou d'un camp politique. Le *SIES* respecte la liberté d'opinion de chacun et considère que ses adhérents et sympathisants disposent de leur libre arbitre et n'ont pas besoin de directeurs de conscience pour leur dicter ce qu'il est bon de penser et de voter.

Les élus et responsables du *SIES* ne mènent pas une carrière politique parallèle, ne militent pas dans un parti politique et ne nourrissent aucune ambition personnelle ; ils consacrent tout leur temps et leur énergie à la défense de vos intérêts matériels et moraux.

**PROFESSEURS INSULTÉS, MENACÉS, AGRESSÉS.
VIOLENCE À L'ÉCOLE. ENFANT ROI, ENFANT TYRAN.
INGÉRENCE DES FAMILLES. ATTEINTES À LA LAÏCITÉ.
PRESSIONS RELIGIEUSES ET COMMUNAUTARISTES.**

ÇA SUFFIT !

Le syndicat des professeurs, du côté des professeurs.

Le *SIES* défend les victimes, pas les agresseurs. Le *SIES* refuse la soumission des professeurs et de notre institution aux élèves et aux familles.

Le *SIES* dénonce l'impunité dont jouissent les élèves perturbateurs ou auteurs d'incivilités ou de violences. Le *SIES* combat la « *bienveillance* » laxiste, le renoncement, la démagogie, la culture de l'excuse, la victimisation permanente de certains élèves et familles.

Le *SIES* défend l'autorité des professeurs. Lorsque la prévention a échoué, la sanction a une valeur éducative. Il faut notamment cesser d'assortir systématiquement la sanction de sursis.

Le *SIES* revendique de véritables sanctions, exemplaires, adaptées et proportionnées à la gravité des faits, pour les élèves perturbateurs ou auteurs d'incivilités ou de violences.

Le *SIES* défend la laïcité, l'École Républicaine et ses valeurs. Le *SIES* refuse la soumission de l'École Républicaine aux religions et aux communautarismes.

Le *SIES* ne tire pas les ficelles d'un syndicat lycéen ou étudiant, ne tente pas de manipuler la jeunesse pour servir des intérêts politiques et n'est pas assujéti à une fédération de parents d'élèves politisée.



Fondé en 1998, le SYNDICAT INDÉPENDANT fait preuve de constance dans ses revendications, sans compromission et indépendamment de la couleur politique du gouvernement.

Le SIES refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels.

Le SYNDICAT INDÉPENDANT, c'est LE syndicat :

- qui défend l'École Républicaine et un service public d'instruction de qualité ;
- qui défend la transmission des savoirs et des savoir-faire ;
- qui s'oppose à l'idéologie pédagogue qui prétend que l'élève peut « *tout découvrir par lui-même* » et « *construire seul ses propres savoirs* » ;
- qui défend la liberté pédagogique individuelle des professeurs et la reconnaissance de leurs compétences disciplinaires ;
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis.

**Pas d'émancipation sans INSTRUCTION !
Pour une École qui INSTRUISE !
Pour des professeurs RESPECTÉS !**

Les professeurs appartiennent à la catégorie A de la fonction publique d'état (fonctions de conception, de direction et d'encadrement). Le SIES s'oppose à la dénaturation de leur métier et aux tentatives de les reléguer progressivement à des fonctions d'exécution.

Emploi du temps « à trous ». Service réparti sur 4 ou 5 jours.

Accumulation de réunions stériles. Dévalorisation morale.

Autoritarisme de certains chefs d'établissement ou inspecteurs.

CONTRE LE CASERNEMENT DES PROFESSEURS !

La dégradation de l'emploi du temps des professeurs est une conséquence de l'idéologie pédagogue et d'une succession de réformes ineptes. Elle est également une volonté de l'institution et de certains chefs d'établissement au nom de la « *communauté éducative* » et du « *corps unique de la maternelle à l'université* », concepts que le SIES a toujours dénoncés et auxquels il s'est toujours opposé. Les emplois du temps exécrables ont de graves conséquences pour l'ensemble des professeurs, particulièrement pour ceux qui sont confrontés à des difficultés de santé, qui ont la charge d'un membre de leur famille malade et/ou qui ont choisi d'exercer à temps partiel.

AGIR CONTRE LA PAUPÉRISATION ET LE DÉCLASSEMENT SOCIAL DES PROFESSEURS.

Afin de compenser des décennies de perte de pouvoir d'achat, le SIES revendique une augmentation substantielle et immédiate du point d'indice concomitante d'une revalorisation uniforme des grilles indiciaires s'appliquant à tous les échelons et tous les grades, sans contrepartie.

Indépendance financière.

Le SIES ne bénéficie d'aucune subvention publique ou privée et refuse les ressources publicitaires. Le SIES n'emploie pas de secrétaire ; l'ensemble du travail syndical est réalisé par des professeurs. Aucun local n'est mis à la disposition du SIES par l'administration ou une collectivité territoriale, contrairement à d'autres syndicats, fédérations et confédérations. Des organisations syndicales sont grassement subventionnées avec de l'argent public à tel point qu'elles pourraient fonctionner sans adhérents. Le SIES vit uniquement grâce aux cotisations de ses membres et au travail bénévole de ses responsables. La cotisation annuelle (comprise entre 32 et 116 euros selon l'échelon, avant déduction fiscale) est modique par rapport à celle des autres syndicats.

Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

🌐 www.sies.fr 📞 06 80 13 44 28 📧 contact@sies.fr

**Les informations concernant VOTRE CARRIÈRE
et nos publications sont disponibles sur www.sies.fr**

Des années tragiques pour la laïcité et l'École Républicaine.

Nous n'oublions pas. Les dernières années scolaires ont été tragiquement marquées par l'assassinat de Samuel Paty, puis de Dominique Bernard, dans le cadre d'attaques terroristes islamistes qui ont également fait plusieurs blessés. Les pressions communautaristes et religieuses exercées sur l'Éducation nationale et ses personnels se sont accentuées. Les atteintes à la laïcité et les provocations religieuses se sont intensifiées et multipliées. De nombreux professeurs, mais aussi des personnels de direction et des CPE, ont été menacés, parfois de mort, par des élèves, des familles ou leur entourage.

Des élèves sont désormais menacés ou roués de coups par leurs camarades au motif qu'ils ne portent pas des habits religieux ou une tenue suffisamment pieuse à leurs yeux. Les agressions d'une extrême barbarie sur d'autres élèves, désormais filmées et diffusées, qualifiées de faits divers, sont en réalité des faits de société.

Tandis que des adolescents veulent jouer le rôle de la Police des Mœurs, des organisations syndicales ultra politisées font office de Police de la Pensée en dénonçant et en ciblant les défenseurs de la laïcité.

L'antisémitisme gangrenant le pays n'épargne ni l'enseignement secondaire, ni l'enseignement supérieur.

Dans ce funeste contexte, des syndicats et des députés déclarent vouloir la suppression de la circulaire d'août 2023 relative au respect des valeurs de la République, ce qui revient à autoriser le port de tenues religieuses et communautaristes dans les établissements scolaires. Le **SIES** poursuivra son action syndicale visant à défendre la laïcité et à refuser la soumission de l'École Républicaine aux communautarismes et aux religions.

Chacun peut constater l'effondrement du niveau scolaire et le déclassement de la France. En chœur, les autres syndicats s'opposent ouvertement à l'instruction, promeuvent le pédagogisme, s'opposent à la notation, confondent égalité et égalitarisme, autorité et autoritarisme, combattent de toutes leurs forces la méritocratie républicaine. Ils assimilent à du « *tri social* » le fait de permettre à tous les élèves de savoir lire, écrire, compter. Ils sont favorables au passage automatique en classe supérieure et refusent que les professeurs puissent décider collégalement de faire redoubler un élève qui n'a pas le niveau, délégitimant ainsi les professeurs et leur notation auprès des élèves et de leurs familles. Des décennies d'égalitarisme forcené ont conduit à un nivellement par le bas. Le **SIES** revendique le rétablissement des exigences disciplinaires. Il est temps de repositionner le Savoir au centre du système et de remettre en fonction l'ascenseur social qui caractérisait l'École de la République.



**Le SIES vous INFORME, vous ÉCOUTE,
vous CONSEILLE, vous DÉFEND,
vous ACCOMPAGNE dans vos démarches.**

Promotion à la hors classe

Promotion à la classe exceptionnelle

Rendez-vous de carrière

Contestation de l'appréciation finale du Recteur

Mutation inter ou intra académique

Difficultés de santé

Dossier retraite

Conflit avec votre hiérarchie ou des parents d'élèves

Agression

L'École à couteaux tirés.

L'agression physique d'un professeur par un élève ou un parent d'élève était impensable il y a quelques décennies. Lorsque de tels faits ont commencé à se produire, ils faisaient systématiquement la une des journaux télévisés et de la presse écrite, provoquaient une profonde émotion au sein de la société, et étaient traités avec la plus haute importance par les médias, les dirigeants du pays et les hommes politiques. Les annonces et promesses des ministres successifs n'ont jamais été suivies d'effet. La démagogie de la plupart d'entre eux conjuguée au pédagogisme qui gangrène l'Éducation nationale a inéluctablement conduit à l'aggravation de la situation.

Depuis quelques années, les agressions de professeurs devenues quotidiennes et de plus en plus violentes sont banalisées dans la société et ne font, sauf exception, plus l'objet d'un traitement médiatique, institutionnel et politique. Les autres syndicats sont extrêmement discrets voire silencieux sur ces thématiques, si ce n'est pour les utiliser comme prétexte pour réclamer « *des moyens* » sans jamais identifier ni combattre les causes du problème.

Le **SIES** n'a jamais cessé de dénoncer le laxisme institutionnalisé, la dégradation progressive du climat scolaire et de réclamer le rétablissement d'une impérieuse autorité et de sanctions fermes. Il a toujours œuvré pour éviter que la société et les professeurs ne s'habituent aux violences en milieu scolaire. Il ne faut pas se résigner.

Les violences entre élèves sont également devenues quotidiennes et de plus en plus graves, prenant différentes formes : harcèlement, racket, agressions physiques, lynchage d'un élève par une meute, émeutes au sein ou aux abords directs d'établissements scolaires, intrusions d'individus armés pour procéder à des règlements de compte. La banalisation de tels faits s'est produite rapidement.

Nous en sommes au stade où de nombreux élèves se rendent en classe armés d'un couteau et n'hésitent plus à s'en servir contre un autre élève. Faute de réaction, notamment pénale, la situation est hors de contrôle. On peut légitimement craindre que de plus en plus de professeurs et d'autres personnels soient blessés ou tués.

Les pédagogistes ont voulu et imposé une École ouverte sur le monde qui coéduque et qui n'instruit plus. Dans des établissements scolaires qui ne sont plus des sanctuaires, les professeurs et les élèves sont donc désormais frappés de plein fouet par l'ensemble des problèmes de notre société (violence, communautarisme, impunité etc.) où la vie d'un citoyen peut basculer à tout moment en étant agressé dans la rue, une fête de village ou les transports en commun.

L'École est à la fois victime et en cause. En ayant renoncé à instruire et à imposer un cadre et des règles aux élèves, elle a contribué à produire des monstres sans instruction, dépourvus de conscience et de repères, habitués à l'impunité et animés d'un sentiment de toute puissance, prêts à mutiler ou à tuer pour un motif futile.



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
BULLETIN D'ADHÉSION



☐ Madame ☐ Monsieur

NOM (en majuscules) : Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

Adresse :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du **SIES**

Discipline :

Corps : ☐ Agrégé ☐ Certifié ☐ Professeur d'EPS ☐ PLP ☐ Chaire supérieure ☐ CPE ☐ PsyEN

Grade : ☐ Classe normale ☐ Hors classe ☐ Classe exceptionnelle Échelon :

☐ POSTE FIXE Établissement :

Commune :

☐ TZR Zone de remplacement :

Établissement de rattachement :

Affectation à l'année :

☐ Contractuel ☐ Stagiaire ☐ Retraité(e) ☐ Autre situation

Cotisation de euros, réglée le/...../..... par ☐ chèque bancaire ☐ virement : demandez-nous le RIB

Signature :

Règlement par CHÈQUE :

Libeller le chèque à l'ordre du SIES CCP 029 / 19 538 36 Z
et l'adresser, avec cette fiche, à l'adresse ci-dessous :
SIES 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Règlement par VIREMENT BANCAIRE :

Demandez-nous le RIB en envoyant un mail à contact@sies.fr

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire,
pour tout renseignement, information, aide...*

Cotisations 2025 / 2026	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle
Chaires supérieures	112 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon HeA)	116 € (7 ^{ème} échelon HeB)	
Professeurs agrégés	84 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 108 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	112 €	116 €
Professeurs certifiés PLP CPE PsyEN Professeurs d'EPS	72 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 95 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	99 €	99 € (1 ^{er} au 3 ^{ème} échelon) 108 € (4 ^{ème} échelon) 112 € (5 ^{ème} échelon HeA)
Stagiaires (non ex titulaires) :	35 €	MA - Contractuels : 48 €	Retraités : 32 €

*Au SIES,
la cotisation court
sur 365 jours
consécutifs
à partir
de son encaissement ;
vous pouvez donc
cotiser à n'importe
quel moment
de l'année.*

Tarif couple : Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse.

Mi-temps : 3/4 de la cotisation (sauf si retraite progressive ou temps partiel thérapeutique [traitement à 100 %]).

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 ou 3 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée inscrite au verso de chaque chèque (voire exceptionnellement 4 ou 5 chèques en cas de difficultés financières).

Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (déduction ou crédit si non imposable).

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ANNÉE 2025 EST DE 66 % :

une cotisation de 32,00 € ne vous coûte réellement que 10,88 €
une cotisation de 35,00 € ne vous coûte réellement que 11,90 €
une cotisation de 48,00 € ne vous coûte réellement que 16,32 €
une cotisation de 72,00 € ne vous coûte réellement que 24,48 €
une cotisation de 84,00 € ne vous coûte réellement que 28,56 €

une cotisation de 95,00 € ne vous coûte réellement que 32,30 €
une cotisation de 99,00 € ne vous coûte réellement que 33,66 €
une cotisation de 108,00 € ne vous coûte réellement que 36,72 €
une cotisation de 112,00 € ne vous coûte réellement que 38,08 €
une cotisation de 116,00 € ne vous coûte réellement que 39,44 €

À comparer avec ce que vous demandent les autres syndicats !!!